

République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

Compte-rendu de séance Séance ordinaire du 14 décembre 2024

L'an 2024 et le 14 décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de LONGCHAMBON Vladimir, Maire.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
Mme CHAUVY Christiane,

MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude.

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CONDAT Daniel à M. NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 7

Date de la convocation : 09/12/2024

Date d'affichage : 09/12/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Ordre du jour de la séance

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2024
- TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2025
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SECTION DES COMBRES AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SECTION DU PUY MALADROIT AUX TRAVAUX DE VOIRIE
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA SECTION BASPEYRAT ET AUTRES AUX TRAVAUX DE VOIRIE
- PROGRAMMATION DU FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES (FIC) 2025
- OPERATION « SOLAIRE DÔME »
- ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER) : DESIGNATION DE DEUX REFERENTS
- CONVENTION DE FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- RAPPORT DE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE – CAMPAGNE 2024
- ONF : PROPOSITION D'OFFRE CONCERNANT UNE VENTE DE GRE A GRE – FORÊT SETIONALE DE LA BASSE
- INFORMATIONS DIVERSES

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2024. Approuvé à l'unanimité

Travaux de voirie Programme 2025.

M. le Maire expose que les travaux de voirie peuvent être subventionnés à hauteur de 40 % dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC).

Il présente les projets de travaux et leurs montants estimatifs :

- Chemin de la pareuche (de la place de la Brigitte jusqu'au gîte) pour un montant H.T. de 39 366 €

- Virage du haut – chemin de la pareuche : reprise de l'important dévers pour un montant H.T. de 5 080 € H.T.
- Divers travaux « route du stade et « rue du volcan » pour reprise de bords de voirie en raison de problèmes d'évacuation des eaux pour un montant H.T. de 7 170 €

Arrivée de M. Daniel ARNAUD à 10h15.

Diverses propositions de travaux supplémentaires sont faites pas les élus :

- Devant la chaufferie de la salle du Puy
- Chemin de Coëffe, suite au chantier de construction de M. BOTTE
- Trimoulet :
 - o le trop plein du puits de M. Robert POURTIER entraîne du verglas ce qui présente un danger
 - o devant chez M. Pascal FAURE : l'eau entre dans sa propriété

M. le Maire expose qu'il est trop tard pour demander des devis et l'inclure dans le programme qui sera présenté au FIC 2025 (la date limite de dépôt du dossier complet étant avant le 31 décembre 2024).

M. Pascal FAURE informe l'assemblée qu'il utilisera un disque diamant devant chez lui pour pallier ce problème.

M. le Maire donne son accord et précise qu'un boudin pourra être envisagé si cela est vraiment nécessaire, à voir.

Il propose de donner un accord de principe sur le programme de travaux de voirie pour l'année 2025, sous réserve des ajustements budgétaires lors du vote du budget annuel. Cet accord étant nécessaire pour ensuite établir un plan de financement et dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre du FIC2025.

M. Alexandre NOALHAT trouve que les devis sont trop élevés.

M. Daniel ARNAUD demande pourquoi ne pas demander des devis à Besançon par exemple.

M. le Maire expose que Besançon n'a pas pu assumer les travaux de la plage qui ont été finalisés dans l'urgence par la société Coudert.

M. le Maire est tout-à-fait favorable à la présentation d'autres devis par les élus et les incite vivement à lui en faire parvenir.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de donner un accord de principe sur les travaux présentés, en vue de la soumission d'un dossier de demande de subvention. Il convient de rappeler que si le montant définitif des travaux est inférieur à l'estimation initiale présentée au FIC, le montant de la subvention sera ajusté en conséquence. En revanche, si les dépenses réelles des travaux dépassent le montant prévu par le FIC, la subvention restera limitée au montant alloué.

*Programme de travaux de voirie et estimatifs approuvés,
sous réserve des ajustements budgétaires lors du vote du budget avec d'autres devis
A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)*

M. Guy LEMAÎTRE demande pourquoi le comblement du fossé en direction du village de Coëffe s'est arrêté à mi-longueur.

M. le Maire répond « le prix ».

M. le Maire expose que M. Alexandre NOALHAT, en charge du dossier des fossés, a proposé cette situation et qu'il était totalement d'accord avec la proposition de son adjoint.

M. Alexandre NOALHAT précise qu'il est tout à fait possible de se garer en face lors d'un croisement de véhicules.

Participation financière de la section des Combres aux travaux d'enfouissement des réseaux

Participation financière de la section du Puy Maladroit aux travaux de voirie

Participation financière de la section Baspeyrat et autres aux travaux de voirie.

M. le Maire rappelle qu'une réunion a été organisée le 16 novembre dernier à la salle du Puy, à laquelle étaient conviés les membres des sections de Baspeyrat, Baspeyrat et autres, ainsi que de Puy Maladroit. L'objectif de cette rencontre était de les informer et de les consulter sur les projets de travaux, l'utilisation des fonds propres de chaque section, ainsi que sur une proposition de gestion commune des projets entre les sections.

Lors de cette réunion, les montants de financement par les fonds de section pour les travaux de voirie sur la « rue des Courcheix » ont été proposés comme suit :

- 10 882,80 € de participation financière pour la section de Baspeyrat et autres
- 3 627,60 € de participation financière pour la section du Puy Maladroit

sur un montant total de dépenses TTC de 44 840,84 €.

Il a également été proposé de regrouper les projets de travaux communs aux sections de Baspeyrat, Baspeyrat et autres, ainsi que de Puy Maladroit, en une seule entité administrative, afin de simplifier leur gestion et d'en améliorer l'efficacité. M. le Maire a précisé que cette organisation concernerait uniquement la gestion des projets de travaux et n'entraînerait pas la fusion des sections, qui continueront à exister en tant qu'entités distinctes, chacune disposant de son propre fonds.

En ce qui concerne les travaux financés par la section des Combres, M. le Maire informe avoir consulté ses membres courant 2022 et avoir obtenu leur accord pour fixer la participation financière de la section à hauteur de 4 863 €, sur un montant total de dépenses estimé à 24 333,12 €.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de voter les participations financières des sections aux travaux, tels que présentés et précise que le solde des travaux est financé par le budget communal et le Département au titre du FIC.

M. Daniel ARNAUD vote « contre ». Il souligne qu'il n'y a pas eu de vote lors de la réunion, mais seulement une présentation de propositions. De plus, certains membres ont suggéré d'autres travaux, comme des travaux sur les fossés.

M. le Maire répond qu'après la présentation, il a demandé aux membres s'ils étaient d'accord et que les nouvelles propositions seraient étudiées ultérieurement. Personne n'a manifesté de désaccord.

M. le Maire précise que la participation financière de ces sections était l'objet de la réunion qui a duré plus de 2 heures.

M. Daniel ARNAUD maintient son vote « contre ».

Mme Christiane CHAUVY demande une contre-expertise concernant l'analyse de l'eau de la fontaine du Puy Maladroit, présentée comme « polluée » par un usager agriculteur lors de la réunion.

M. Daniel ARNAUD rappelle que l'usager agriculteur s'est engagé à installer une pompe à eau et que la section a financé les travaux à cet effet.

M. le Maire propose d'installer une cuve de faible contenance sur la propriété publique afin que chaque usager puisse en bénéficier, à défaut de l'installation d'une cuve par l'agriculteur.

*Participations financières des sections aux travaux approuvées
A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)*

Programmation du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2025.

M. le Maire expose que les dépenses subventionnables pour la période 2023-2026 sont plafonnées à 230 000 €, dont 196 935 € pour la voirie. Le taux d'intervention maximal est de 40%, ce taux pouvant être ajusté en fonction des cofinancements.

M. le Maire rappelle les dépenses inscrites au titre du FIC pour les années 2023 et 2024 et les montants des aides allouées.

M. le Maire propose d'inscrire au programme FIC 2025 les projets suivants :

1. Enfouissement des réseaux "Les Combres d'en haut", dans le cadre de la convention tripartite Conseil Départemental / Orange / Commune, pour un montant des dépenses H.T. retenu de 10 200 € ;
2. Travaux de voirie dans le cadre du programme 2025, pour un montant de dépenses H.T. retenu de 51 616 €.

Le montant total des dépenses H.T. retenu pour ces deux projets est de 61 816,00 €, avec un montant subventionnable estimé à 24 726,00 € (soit 40% du total des dépenses).

M. Daniel ARNAUD demande où en sont les travaux des fossés, il informe que le chemin allant sur la girolle nécessite des travaux.

M. Alexandre NOALHAT expose qu'au vu des importantes intempéries, il sera nécessaire de refaire une session sur les chemins et les fossés l'an prochain.

M. le Maire demande si ce chemin allant à la Girolle présente un caractère d'urgence ?

M. Daniel ARNAUD propose que « quelqu'un vienne voir ce carrefour entre Les eaux et La Girolle ».

M. Claude ROBERT suggère de le buser.

M. le Maire propose : « A faire début d'année prochaine ».

M. le Maire précise qu'il y a encore 1 mois voire 1 mois et demi de travaux d'entretien de fossés initialement prévus (côté La Basse, La Ribeyre, Les Chazots et Côte Faite).

M. le Maire précise que le Pont de la Girolle est mitoyen avec la Commune de La Goutelle et que rien ne peut être entrepris sans action de leur part. Pour le moment statu quo.

M. Alexandre NOALHAT demande s'il est classé et donc soumis à obligation de réparation.

M. le Maire expose qu'il enverra un courrier à la Commune de La Goutelle sur le sujet.

M. Claude ROBERT demande si les travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de subvention (programme « ponts »).

M. le Maire répond que, analogiquement pour le Pont de Chaluset, une demande de subvention peut être faite, et que celle-ci doit être déposée conjointement par les deux communes, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

M. le Maire rappelle le sujet de la délibération en cours : approuver les projets de travaux et la programmation FIC 2025 tels que présentés pour anticiper le déblocage de subventions.

*Projets de travaux et programmation FIC 2025 tels que présentés approuvés
A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)*

Opération « Solaire Dôme ».

M. le Maire expose que le projet, porté par l'Aduhme, concerne toutes les communes de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans. L'opération vise à faciliter l'implantation de centrales photovoltaïques de 9 kWc sur les toitures des bâtiments publics par la constitution d'un groupement d'achat à l'échelle de la Communauté de communes.

M. le Maire présente l'analyse d'opportunité solaire photovoltaïque transmise par M. FIRKOWSKI, conseiller Energie partagé portant sur :

EPCI Collectivité	CC Chavanon Combrailles et Volcans Montfermy			
	Puissance (kWc)	Production d'électricité (kWh/an)	Ratio de productivité (kWh/kWc)	Niveau d'opportunité photovoltaïque
Garage communal	6 kWc	6 298 kWh	1 105 kWh/kWc	Moyenne
Hangar communal	9 kWc	9 847 kWh	1 094 kWh/kWc	Moyenne
Mairie	9 kWc	10 075 kWh	1 119 kWh/kWc	Moyenne
Vestiaires football	9 kWc	10 273 kWh	1 141 kWh/kWc	Moyenne
Salle des fêtes Puy Maladroit	8 kWc	7 800 kWh	1 009 kWh/kWc	Moyenne
Total général	40 kWc	44 293 kWh		

A ce stade, il est demandé à la commune de délibérer afin d'exprimer le souhait ou non de la collectivité d'engager les bâtiments classés comme « pertinents » ci-dessous dans un marché groupé par l'EPCI :

	Production d'électricité (kWh/an)	Budget prévisionnel hors subventions (€)	Niveau d'opportunité	Souhait de la collectivité d'engager le bâtiment dans un marché groupé par l'EPCI
Hangar communal	9 847 kWh	20 300 €	Moyenne	oui / non
Mairie	10 075 kWh	19 600 €	Moyenne	oui / non
Vestiaires football	10 273 kWh	19 600 €	Moyenne	oui / non
Total général	30 195 kWh	59 500 €		

M. le Maire rappelle que la Mairie est située dans le périmètre d'un Monument Historique, soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

A la demande des élus, M. le Maire reprend en détail la fiche concernant le hangar communal qui rend compte sur le retour de l'opération sur l'investissement comme suit :

20 300 €	Fonds propres	0 €
0 €	Emprunt	20 300 €
0 €	Annuité d'emprunt	1 504 €
47,3 ans	Temps de retour net avec subventions	Non concerné
- 11 724 €	Bénéfice net sur 20 ans avec subventions	- 21 509 €

L'analyse technique et économique de ces bâtiments ne révélant que des opportunités photovoltaïques de niveau moyen et au regard du temps de retour sur investissement (47 ans), M. le Maire propose de refuser la participation à ce projet et de ne pas engager les bâtiments identifiés dans le tableau de recensement dans le marché groupé.

Propositions adoptées

A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : désignation de deux référents.

M. le Maire expose la demande de la Communauté de Communes visant à mobiliser deux référents par commune pour participer aux travaux des ZAER.

Sont désignés référents et ont déclaré accepter cette mission :

- M. LONGCHAMBON Vladimir
- Mme CHAUVY Christiane

A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de facturation de l'assainissement collectif.

M. le Maire donne la parole à M. Guy LEMAÎTRE, conseiller municipal et délégué auprès du SIAEP du Sioulet.

M. Guy LEMAÎTRE informe que, lors de la dernière assemblée générale du syndicat en date du 29 novembre 2024, présentation a été faite de la réforme des nouvelles redevances « eau potable » et « assainissement » :

- la redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :
 - une redevance « consommation d'eau potable » ;
 - et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part ;

A ce titre, la Société SAUR, ayant conclu un contrat d'affermage avec le SIAEP du Sioulet dont la Commune fait partie, propose une convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

M. le Maire rappelle que le Sénateur Jean-Marc BOYER œuvre pour que le transfert de compétences assainissement aux communautés de communes soit facultatif et propose au conseil de refuser strictement cette convention car, ni la SAUR, ni le SIAEP du Sioulet ne gère les eaux usées d'aucune manière sur la commune.

A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport de contrôle des poteaux incendie – Campagne 2024.

M. le Maire donne la parole à M. Pascal FAURE, conseiller municipal et correspondant municipal incendie et secours.

M. Pascal FAURE expose que le rapport a été établi par une société privée sur la base d'une norme définie et fait un rapide résumé de celui-ci.

Le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) étant seul habilité à déclarer un hydrant conforme en fonction du risque à défendre, et non par rapport au débit normalisé de l'hydrant,

M. Pascal FAURE propose de contacter le SDIS 63 afin d'obtenir son avis.

Le rapport fait état de quelques travaux :

- Poteau incendie situé « rue du volcan » : serrure du capot à changer
- Poteau incendie situé « La Ribeyre bas » : vidange automatique hors service à changer.

M. Pascal FAURE est autorisé à contacter le SDIS 63

M. le Maire est autorisé à engager les démarches pour la réalisation des travaux identifiés si cela s'avère nécessaire

A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ONF : Proposition d'offre concernant une vente de gré à gré – Forêt sectionale de La Basse.

M. le Maire présente une coupe de bois qui, n'ayant pas trouvé de preneur auprès des professionnels, fait l'objet d'une proposition de vente de gré à gré pour un lot en bloc et sur pied dans la forêt sectionale de La Basse pour une surface totale de 3,56 hectares de futaie irrégulière.

L'offre formulée d'un montant de 3 759 € H.T. est jugée insuffisante par l'ONF.

M. le Maire propose de refuser l'offre.

Offre refusée

A l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses.

- M. le Maire présente le courrier du SDIS 63 informant que le Camion-Citerne Incendie Mousse du Centre d'incendie et de secours de Saint-Ours est transféré au Centre d'incendie et de secours de Gerzat.
- M. le Maire présente les derniers rapports de visites des stations d'épuration réalisés par le SATEA.
- M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2023 et laisse la parole à Messieurs Alexandre NOLHAT et Daniel ARNAUD, délégués auprès du SYDEM Dômes et Combrailles qui font un rapide compte-rendu des dernières réunions :
 - Augmentation du prix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 - Projet de création d'un Centre de tri Valtom, incluant les syndicats limitrophes
 - Projet de création d'une filière textile en raison du retrait d'Emmaüs.
- La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au samedi 18 janvier 2025 à 10 heures.

Tour de table.

M. le Maire fait ensuite un rapide tour de table.

- M. Guy LEMAÎTRE informe que certains véhicules utilitaires avec le logo CAUM, travaillant par NGE, circulent sur le territoire communal.

M. le Maire répond qu'effectivement, ils travaillent à l'aiguillage de gaines dans le cadre du déploiement de la fibre.

- M. Guy LEMAÎTRE expose qu'à l'occasion du CA de l'association de pêche de la Haute Sioule du décembre dernier à Bromont-Lamothe, il a été proposé l'organisation d'un concours de pêche à la mouche par un Club Clermontois sur la Sioule le 17 mai 2025 (durée estimée à environ 3 heures). Le parcours s'étalerait de l'usine de Montfermy à Peschadoire, ce qui représente environ 15 kilomètres.

Pour ce concours, il est demandé l'installation du QG / PC sur la plage de Montfermy avec une alimentation électrique à disposition.

M. le Maire répond que des demandes doivent être déposées en mairie et que l'accès à une alimentation électrique dépendra de l'avancée des travaux de pose des coffrets forains, le branchement provisoire étant trop onéreux (~800 €)

- Mme Christiane CHAUVY expose avoir reçu la visite de Mme GARDON, Présidente de l'APE de Bromont-Lamothe. Celle-ci souhaite organiser une chasse aux œufs et réserver la salle le samedi 12 avril 2025.

Mme Christiane CHAUVY propose la participation de la Commune à cet évènement.

M. le Maire émet un avis favorable sous réserve que la salle soit disponible.

- M. Claude ROBERT informe que lorsque sa belle-sœur a réservé la salle du Puy, ils ont pu constater que la vaisselle, la cuisinière et la salle était sales, un pied de table était arraché, les pieds de chaises écartés.

M. Alexandre NOALHAT répond qu'il ne dépile pas toutes les tables ni les chaises à la restitution des clés et état des lieux de sortie. Il précise qu'il a fait remonter l'information au précédent locataire quant à la propreté de la gazinière.

Il expose également qu'il a souvent nettoyé la salle derrière certains locataires indécents.

Il informe qu'à compter de janvier prochain, il ne se chargera plus de l'état des lieux d'entrée et sortie, ni de la remise des clés mais qu'il restera disponible en cas d'urgence ainsi que M. Claude ROBERT.

M. le Maire informe qu'il conviendra de définir un nouveau fonctionnement à compter de janvier prochain.

A la question de la disponibilité de la salle le jeudi 2 janvier 2025 pour l'association CLIC Gym Plaisir, M. le Maire répond « non ».

M. Claude ROBERT informe sur la possibilité d'achat d'occasion de 9 tables avec coins.

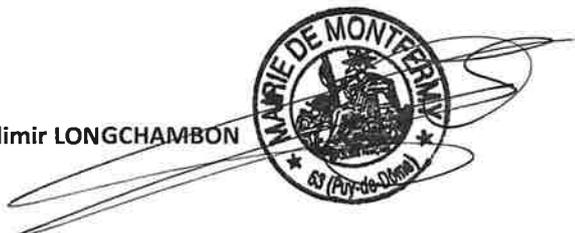
M. le Maire lui propose de transmettre un prix.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11h45

En mairie, le 18 janvier 2025

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Publication le : 29 JAN. 2025